

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2023-010

Le 13 mars deux mil vingt trois

Le Conseil Municipal de la Commune de LIMAS, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Michel THIEN, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 7 mars 2023

PRESENTS : M. THIEN, M. GIRIN, Mme LAFORET, M. BOUVANT, Mme PARIOT, M. BRAYER, Mme CALEYRON, M. JOMAIN, Mme GIRAUD, Mme RIVET, M. KALFON, Mme JONCHY, M. WADBLED, Mme LACHIZE, M. TROUVE, Mme DUC, M. CHEVALIER ; M. PINCON, Mme DECK, Mme VACHE, M. GIRARDOT, M. WAKOSA, Mme GRONDIN COUPANEC

ABSENTS AVEC POUVOIR : Mme AUCAGNE (au profit de M. GIRIN) ; M. SILVY (au profit de M. BRAYER) ; Mme RIVIERE (au profit de Mme GRONDIN COUPANEC),

ABSENT EXCUSE : M. MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PINCON

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 23

Pouvoirs : 3

Objet : Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2022

Considérant que le compte administratif 2022 a été approuvé,

Il convient de décider de la reprise et de l'affectation des résultats selon la proposition suivante :

Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Résultat de clôture 2022

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2022 :	4 801 541,60 €
Dépenses de fonctionnement 2022 :	4 408 194,13 €
Résultat de l'exercice 2022 :	393 347,47 €
Résultat de l'exercice antérieur (2021) :	1 122 444,78 €
Résultat à affecter :	1 515 792,25 €

Investissement

Recettes d'investissement 2022 :	2 819 727,10 €
Dépenses d'investissement 2022 :	2 090 862,54 €
Résultat de l'exercice 2022 :	728 864,56 €
Résultat de l'exercice antérieur (2021) :	1 238 085,83 €
Solde d'exécution :	1 966 950,39 €
Solde des restes à réaliser 2022 (dépenses à venir) :	123 991,06 €
Solde des restes à réaliser 2022 (recettes à venir) :	35 507,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (26 POUR) décide de reprendre les résultats de l'exercice 2022 en fonctionnement et en investissement au budget primitif 2023 et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 de 1 515 792,25 € de la manière suivante :

- En investissement : au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour la somme de 150 000,00 €
- En recette de fonctionnement : au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour la somme de 1 365 792,25€.

Pour extrait conforme
Michel THIEN, Maire

